

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 25 juin 2018
Séance du 11 juin 2018

A Motion de soutien aux agents de la SNCF

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

MM CABARET, LEMAIRE, Mme GUENDOUZE, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOUADDI, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. CABARET

M. AKABLI

Pouvoir à :

Mme SAVAS

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

Mme SOKOLONSKI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- | | |
|---|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés : Mme CARLIER, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON | 6 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 33 |
| - Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : | 0 |

■ Rapport de présentation :

Monsieur Karim BOUKHACHBA, conseiller municipal délégué, expose :

La Majorité Municipale de Creil propose à l'ensemble du conseil municipal d'exprimer son total soutien à la mobilisation des cheminots pour empêcher :

- la casse du service public SNCF avec l'ouverture à la concurrence du transport de voyageurs ;
- la marche vers la privatisation par la transformation de l'EPIC SNCF en société anonyme par action ;
- le dumping social au travers de la remise en cause des embauches au statut et de son contenu.

Les conséquences de ce projet de loi seront lourdes pour les conditions de vie et de travail des cheminots, pour les usagers du rail mais aussi pour les collectivités territoriales.

Même si le gouvernement, pour diviser l'opinion publique et les cheminots, tente de minimiser ses objectifs, ce projet aura des répercussions sur toutes nos populations telles que :

- hausse des prix du billet et des contributions des collectivités ;
- décision de fermeture des petites lignes transférée aux régions qui n'auront pas les finances pour les maintenir en état.

Découleront de cette politique néfaste à l'équilibre des territoires :

- les fermetures des petites gares ;
- la réduction des arrêts de proximité ;
- le manque d'entretien du réseau.

maintenant !

Alors qu'il n'y a jamais eu autant besoin de transports collectifs et massifiés pour réduire les sur-usages des voitures et des camions, pour réduire les graves problèmes de pollution et pour stabiliser la couche d'ozone et empêcher l'effet de serre, cette politique dévastatrice va s'ajouter :

- aux autres politiques insuffisantes qui dérèglent l'ensemble des services publics (Hôpitaux, EHPAD, Logements, Ecoles, etc...) et qui rendra de plus en plus difficile au quotidien la vie des usagers, de notre jeunesse et des salariés ;
- aux suppressions d'emplois des grands groupes privés comme Carrefour qui pourtant ont largement bénéficié des crédits d'impôts, du CICE et qui, sans scrupule, ont annoncé des dividendes record versés à leurs actionnaires ;
- aux contraintes budgétaires dans lesquelles on enferme nos communes et les institutions au mépris de leurs services indispensables aujourd'hui, de l'emploi efficace de la fonction publique territoriale et des emplois de solidarité et d'insertion.

Nous élu-e-s de Creil nous demandons au gouvernement :

- de retirer ses projets de privatisation de la SNCF, inefficaces pour l'emploi et pour l'intérêt général d'autant que l'article 5 du règlement européen ne l'y oblige pas ;
- de prendre ses responsabilités concernant la dette que l'Etat a lui-même alimentée par ses décisions du « Tout TGV » et dont ne sont pas responsables les cheminots. Dette qui sert d'alibi pour déstabiliser le service public ferroviaire et empêcher surtout un investissement élevé sur l'ensemble des lignes ;
- de porter une autre politique de financement des transports publics qui ne pénalise pas les régions et les collectivités territoriales mais au contraire accélère les réponses urgentes et indispensables à un mieux vivre quotidien dans les déplacements utiles au travail, à la formation et aux loisirs ;
- d'ouvrir de véritables négociations avec les organisations syndicales pour garantir le statut public et intégré de la SNCF, pour améliorer et garantir le statut des cheminots et des futurs jeunes embauchés garants de la qualité et de la sécurité des circulations des voyageurs et des marchandises.

Nous confirmons notre solidarité active aux cheminots et considérons que leur victoire sera essentielle pour le devenir des services publics, pour un aménagement des territoires équilibré et pour affronter les enjeux environnementaux et énergétiques du XXIème siècle.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-22 et L2121-29,
Vu la demande de la Majorité du conseil municipal de Creil,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 11 juin 2018,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Le groupe « Génération Creil » et MM. BOUADDI, ASSAMTI ne prennent pas part au vote.

Votants : 24

Pour : 22

Contre : 2

Abstention : 0

■ Décide à la majorité :

Article unique : de soutenir les cheminots en adoptant cette motion de soutien.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **26 JUIN 2018**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 02/07/18

et publication ou notification le 02/07/18

affiché le 26/06/18

CREIL, le 02/07/2018

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services


Francis LE PAPE

2

Le 26/06/2018, M. le Maire de la commune de ...
a adressé à M. le Préfet de la région de ...
une demande de ...

Le Directeur Général des Services
François LE PAPE